

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2017
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 novembre 2016, à 10 heures

Président : M. Maleki (Vice-Président) (République islamique d'Iran)*Puis* : M. Drobnyak (Président) (Croatie)**Sommaire**

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Drobnyak (Croatie), M. Maleki (République islamique d'Iran), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

(suite) (A/71/13, A/71/335, A/71/340, A/71/343 et A/71/350)

1. **M. Zehnder** (Suisse) dit que sa délégation, s'inquiétant des violations répétées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises dans le contexte du conflit israélo-palestinien, appelle à une protection et une responsabilité accrues. Toutes les parties au conflit sont tenues d'assurer le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux personnes civiles dans le besoin.

2. Le risque que des personnes isolées ou désespérées se radicalisent ou soient tentées d'échapper à une situation sans espoir par des itinéraires dangereux est élevé compte tenu que la situation sécuritaire, politique et économique ne cesse de se détériorer dans la région. Il est donc essentiel que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de jouer un rôle stabilisateur en maintenant un niveau adéquat de services. Le sous-financement répété de l'UNRWA au cours des dix dernières années a mis à mal ses mécanismes d'adaptation à court terme et limité sa capacité à fournir des services de qualité aux réfugiés de Palestine. L'UNRWA dépend presque entièrement de contributions volontaires, qui n'ont pas progressé aussi vite que le nombre de réfugiés ou les besoins dans la région. M. Zehnder encourage donc à prendre des mesures pour assurer un financement suffisant, prévisible et durable de l'UNRWA pour la durée de son mandat. On pourrait notamment engager des consultations avec les États Membres, les institutions financières internationales et les parties prenantes des Nations Unies afin d'obtenir un appui renforcé, dont des contributions volontaires ou des quotes-parts.

3. La Suisse continuera de soutenir les réformes de l'UNRWA, en particulier sa stratégie de mobilisation des ressources, ainsi que la mise en œuvre systématique de son cadre de protection. Elle demeure prête à contribuer à un processus consultatif à plus long terme sur la structure de financement de l'Office, afin d'assurer une aide et une protection adéquates aux réfugiés de Palestine. Elle entend également appuyer

les efforts engagés par l'UNRWA afin de promouvoir le respect des droits des réfugiés de Palestine jusqu'à ce qu'une solution négociée durable soit trouvée.

4. **M. AlJarallah** (Koweït) dit que sa délégation apprécie grandement les efforts de l'UNRWA, mais s'inquiète du fait que l'insuffisance de financement pourrait l'empêcher de fournir les services prévus dans son mandat. Il insiste sur la nécessité de trouver des solutions plus novatrices afin de permettre au budget ordinaire de l'ONU de couvrir les besoins croissants de l'Office. L'insuffisance de ressources fait peser une lourde charge sur les pays qui accueillent les opérations de l'UNRWA.

5. Le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/71/13) a décrit en détail la souffrance des réfugiés de Palestine découlant du contrôle exercé par l'occupation israélienne sur tous les aspects de leur vie. Le Koweït appelle à nouveau la communauté internationale à faire pression sur Israël, Puissance occupante, afin qu'il se plie aux résolutions internationales et cesse sa destruction systématique des infrastructures palestiniennes et ses violations continues de la plupart des droits de l'homme fondamentaux. M. AlJarallah appelle également la communauté internationale à appliquer les résolutions pertinentes, en particulier le paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui affirme le droit au retour des réfugiés de Palestine. Dans le cas contraire, les jeunes palestiniens, qui ont perdu tout espoir de mener une vie digne, risquent d'être recrutés par des organisations terroristes.

6. Au fil des années, le Koweït a versé plus de 169 millions de dollars à l'UNRWA. Plus récemment, il a fait un don d'urgence de 15 millions de dollars afin de permettre à quelque 500 000 étudiants palestiniens de poursuivre leur scolarité. Au cours des quatre dernières années, il a également alloué 50 millions de dollars à l'aide aux réfugiés de Palestine en République arabe syrienne. En 2009, il a versé 24 millions de dollars après qu'Israël, Puissance occupante, a détruit quelque 36 écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza. M. AlJarallah a le plaisir de reconfrmer l'annonce de contribution de 200 millions de dollars sur les trois prochaines années faite par son pays lors de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine 2014, intitulée « Reconstruire Gaza ». En sa qualité de membre de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Koweït continuera de verser sa contribution annuelle

volontaire, qui a été portée à 2 millions de dollars en 2011.

7. **M. Zaayman** (Afrique du Sud) dit que son Gouvernement a versé 218 812 dollars à l'UNRWA, qui conformément à l'engagement de la communauté internationale a fourni une éducation à plus de 500 000 enfants, assuré plus de 9,1 millions de consultations de soins de santé primaires et apporté un filet de sécurité sociale à 290 000 personnes au cours de l'année passée, et a en outre remis en état ou construit plus de 36 000 abris.

8. Nonobstant tout cela, compte tenu de la situation particulièrement désastreuse dans la bande de Gaza, il est essentiel que la communauté internationale continue de fournir un appui financier à l'Office. L'Afrique du Sud continuera d'apporter son aide financière au peuple palestinien dans le cadre du Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud) pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim et, en coopération avec les autorités palestiniennes et d'autres organisations internationales, apportera son appui à des projets à Naplouse et dans la bande de Gaza. À Naplouse, le gouvernement sud-africain participe à un projet qui, une fois opérationnel, proposera des activités aux adultes handicapés, notamment une formation professionnelle. Dans la bande de Gaza, le Dispositif IBAS a apporté une aide afin d'y remettre en état le Centre culturel et hospitalier de la Société du Croissant-Rouge palestinien.

9. Il est essentiel de lever le blocus afin de redynamiser l'économie gazaouie, tournée vers le commerce et dépendante de l'aide. L'Afrique du Sud est particulièrement inquiète des effets du blocus côtier sur l'industrie de la pêche, un secteur ouvrant des perspectives de création d'emplois et de croissance économique. Comme il a été souligné dans les conclusions du rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, il incombe à la communauté internationale remédier aux problèmes humanitaires que connaissent les réfugiés de Palestine. Mettre un terme à l'occupation illégale de la Palestine qui dure depuis 50 ans doit être une priorité à cet égard. La communauté internationale doit encourager les parties à relancer les négociations à cette fin, en adoptant un accord de paix durable et viable garantissant l'existence d'un État palestinien à part entière côte-à-côte avec Israël dans les frontières internationalement reconnues. Le gouvernement sud-africain appuie vigoureusement les appels à déclarer 2017 Année internationale pour la fin de l'occupation

israélienne. Cela contribuerait à préserver la solution des deux États et à assurer une sécurité durable pour Israël et pour la Palestine.

10. **M. Ben Sliman** (Tunisie) dit que les difficultés opérationnelles et l'agitation régionale continue pèsent toujours plus sur les services fournis par l'UNRWA. Cela s'ajoute aux contraintes financières continues et aux mesures sévères imposées par les autorités israéliennes. La vie des réfugiés de Palestine continue d'être durement touchée par l'occupation israélienne brutale. Confrontés à la pauvreté pour plus d'un quart d'entre eux et au chômage, ces réfugiés ont désespérément besoin d'une aide humanitaire. Un demi-million d'enfants en âge d'être scolarisés ont en outre besoin d'un enseignement de qualité.

11. Le blocus inquiétant qui frappe la bande de Gaza depuis 10 ans, qui équivaut à une peine collective, constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. Dans cette zone, l'accès des populations à l'aide humanitaire, aux soins de santé de base et aux matériaux nécessaires à la reconstruction demeure entravé, empêchant le relèvement de l'économie et de la société. Près de la moitié des ménages restent privés d'une sécurité alimentaire ou d'un accès à une eau salubre et à l'électricité.

12. L'occupation par Israël, les conditions de vie difficiles qu'il impose, ainsi que son déni du droit fondamental du peuple palestinien à l'autodétermination, sont au cœur de la question de Palestine. Le moment est venu pour la communauté internationale, en particulier pour le Conseil de sécurité, d'assumer sa responsabilité et de mettre un terme à l'occupation israélienne, en particulier compte tenu que la situation actuelle menace de créer de nouvelles tensions dans une région déjà marquée par le conflit et l'instabilité.

13. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit que l'UNRWA connaît actuellement sa plus grave crise financière depuis son établissement, une situation qui menace l'existence de 700 écoles au Moyen-Orient. Faire en sorte qu'un demi-million d'enfants continuent de recevoir une éducation mérite l'attention de la communauté internationale. Malgré les difficultés financières et les problèmes auxquels il se heurte, notamment les restrictions de circulation et l'entrave à l'accès aux zones d'intervention, l'Office continue d'accomplir de grandes choses dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et de la protection. Les violations des droits de l'homme et des instruments internationaux par les forces armées et de sécurité israéliennes doivent cesser.

14. Cuba tient à réaffirmer sa solidarité sans équivoque avec le peuple palestinien et se joint à ceux qui appellent à mettre un terme à l'occupation injuste et illégale de longue date des territoires palestiniens par Israël. Il faut lever sans condition le blocus cruel de la bande de Gaza, faciliter la circulation des personnes et résoudre les difficultés des réfugiés de Palestine, et tout cela en accord avec les normes et principes du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

15. Cuba maintiendra son appui à la lutte que le peuple palestinien mène pour exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et établir son propre État souverain indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

16. **M^{me} Ziadé** (Liban) dit qu'il ne faut pas oublier la situation prolongée des réfugiés et de la crise. On dénombre 5,2 millions de réfugiés de Palestine, qui représentent plus de 40 % des réfugiés de longue date dans le monde. Pour ces réfugiés, disséminés dans l'État de Palestine occupé et dans les pays hôtes voisins et confrontés à une incertitude politique, sociale et économique, l'UNRWA demeure un facteur stabilisant.

17. Pendant plus de soixante ans, plusieurs milliers de réfugiés de Palestine ont bénéficié des services de l'UNRWA, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé primaires, des services humanitaires et sociaux, des infrastructures et de l'amélioration des camps. Mais l'existence même de l'Office et sa capacité à fournir des services sont menacés par une insuffisance chronique de financement de son budget ordinaire. Sa situation financière désastreuse est accentuée par le durcissement des mesures et des restrictions imposées par Israël, qui influent sur la qualité des services fournis par l'Office aux 1,3 million de réfugiés assiégés dans la bande de Gaza et aux 800 000 autres vivant en Cisjordanie.

18. La communauté internationale doit garantir la stabilité financière du budget de l'UNRWA et accroître la prévisibilité des ressources de l'Office, afin de renforcer les services fournis à ces réfugiés et de restaurer leur confiance dans cet organisme. Le Liban demeure prêt à continuer à travailler de manière constructive avec les partenaires afin d'assurer une situation budgétaire saine qui permettra à l'UNRWA de s'acquitter de son mandat. Seul un Office fort et fiable permettra d'accroître la résilience des réfugiés de Palestine en attendant que la communauté internationale intensifie ses efforts afin de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

19. Le Liban accueille 400 000 réfugiés de Palestine et 30 000 réfugiés de Palestine fuyant le conflit en République arabe syrienne, soit près de 10 % de la population. Ces réfugiés demeurent confrontés à de multiples difficultés, notamment au manque de ressources financières, aux services de santé minimaux, à l'interruption des autres services primaires fournis par l'UNRWA, à la surpopulation des 12 camps de réfugiés densément peuplés et à l'érosion de l'espoir d'un processus de paix ou d'une solution des deux États. Le Liban a été témoin des lourdes répercussions sur les réfugiés de Palestine et leurs communautés d'accueil découlant du recul et de la réduction sévère des services de l'UNRWA en raison des insuffisances structurelles continues et financières chroniques. À cet égard, les autorités libanaises compétentes collaborent étroitement avec l'UNRWA, et continueront de le faire, afin de répondre aux besoins de ces réfugiés en totale conformité avec la Constitution et le cadre juridique du Liban.

20. Le Liban coopère avec les représentants palestiniens dans le cadre du Comité de dialogue libano-palestinien afin de faire face aux difficultés socioéconomiques et sécuritaires. Le pays a accompli de grands progrès sur la question de la réinstallation, qui est contraire à la Constitution, notamment en adoptant une loi visant à réglementer l'accès des Palestiniens au marché du travail libanais, en améliorant l'éducation et en renforçant les mesures de sécurité. Il reste toutefois beaucoup à faire, et le Liban ne peut s'atteler seul à cette tâche.

21. Au cours de la conférence des donateurs tenue en février à Londres, la délégation libanaise a inclus la reconstruction du camp de Nahr El-Bared dans sa présentation sur les besoins urgents en infrastructures nationales.

22. **M^{me} Ziadé** remercie à nouveau au nom de son pays la générosité des donateurs des États arabes de la région, de l'Allemagne et enfin de l'Union européenne qui a fait un don de 12 millions d'euros en octobre. Il manque toutefois encore 120 millions de dollars au Liban. Les facteurs liés au déplacement prolongé pourraient déstabiliser le nord du pays. Le budget des services humanitaires de Nahr el-Bared, qui a déjà tombé de 18,8 millions de dollars en 2010 à 8,8 millions de dollars en 2014, devrait en outre chuter encore à 5,3 millions de dollars. Cette tendance insoutenable pour les réfugiés comme pour le Gouvernement libanais doit être inversée afin de répondre aux besoins croissants des réfugiés.

23. Les donateurs sont une nouvelle fois instamment invités à répondre pleinement à l'appel lancé par

l'UNRWA à verser 414 millions de dollars en 2016 afin de faire face aux besoins humanitaires des réfugiés de Palestine fuyant la crise syrienne. Il est inquiétant de constater que seuls 37 % de cet appel ont été financés. Le Liban félicite les donateurs pour leurs contributions et les encourage à continuer d'aider l'Office.

24. Il faut de toute urgence une volonté politique afin de relancer le processus de paix en se fondant sur les paramètres établis par les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 194 (III).

25. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit que le sentiment de dépossession et d'injustice ressenti par les réfugiés de Palestine est encore accentué par les attaques armées récurrentes, la violence, l'expansion des colonies et d'autres violations des droits de l'homme. Le Bangladesh est toutefois convaincu que l'UNRWA peut, dans des conditions favorables, s'acquitter de son mandat et se félicite de la stratégie à moyen terme de l'Office pour la période 2016-2017.

26. La sûreté et la sécurité des fonctionnaires de l'UNRWA constitue un sujet très préoccupant : rien ne saurait justifier le meurtre et l'enlèvement des personnels des Nations Unies intervenant sur le terrain, ni excuser la destruction inconsidérée des abris d'urgence, des habitations, des écoles et des infrastructures civiles. Il convient d'accorder la plus haute priorité à la protection des personnels des Nations Unies intervenant dans des situations instables ou complexes, et le Bangladesh exhorte le Conseil de sécurité à demeurer saisi de cette question.

27. Les réfugiés de Palestine basés en République arabe syrienne sont de plus en plus vulnérables et méritent davantage d'attention de la part de la communauté internationale. M. Bin Momen se félicite des efforts déployés par l'UNRWA afin de coopérer avec ce pays hôte et les communautés d'accueil, et appelle tous les acteurs concernés à garantir un libre accès de l'Office et une assistance aux réfugiés de Palestine.

28. L'Office, qui fournit des services à près de 5,4 millions de réfugiés de Palestine, doit avoir des ressources suffisantes afin de faire face aux besoins croissants de services humanitaires et d'urgence. Il se heurte toutefois à un déficit de ressources d'environ 74 millions de dollars. Il ne faudrait pas que cette insuffisance de financement devienne un problème récurrent. Les donateurs internationaux sont donc instamment invités à verser des contributions accrues, prévisibles et durables.

29. Conformément à son engagement envers le régime international de protection des réfugiés, le Gouvernement bangladais continuera à défendre les réfugiés de Palestine. Ayant connu une crise des réfugiés à grande échelle, le Bangladesh compatit à leur sort. Au cours de l'année à venir, qui marquera 50 années d'occupation, les États Membres sont instamment invités à mettre en œuvre des programmes et initiatives spéciaux afin d'inverser cette situation. La communauté internationale doit prêter dûment attention aux droits et aux besoins des réfugiés de Palestine.

30. **M. Gunnarsson** (Islande) dit qu'il est regrettable que la Commission doivent une fois encore mettre l'accent sur les difficultés financières de l'UNRWA et non sur le bon travail que l'Office accomplit au nom des réfugiés de Palestine dans des domaines tels que l'éducation et les soins de santé. La communauté internationale apprécie grandement l'action du Commissaire général de l'UNRWA et de son équipe et comprend leurs difficultés quotidiennes. L'horreur subie par la population de la République arabe syrienne au cours des cinq dernières années est indescriptible. La situation à Alep est une tragédie qui doit cesser. Le conflit dans ce pays a apporté un bain de sang et la destruction aux réfugiés de Palestine et aux autres membres de la société syrienne, les plus d'un demi-million de Palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA dans ce pays étant les plus touchés. Par comparaison avec les Syriens, les réfugiés de Palestine n'ont le plus souvent que peu de moyens d'adaptation et leurs possibilités de quitter légalement le territoire sont extrêmement limitées.

31. **M. Mounzer** (République arabe syrienne), prenant la parole sur une motion d'ordre, rappelle que le point de l'ordre de jour débattu est l'UNRWA. Le sujet porte sur les réfugiés de Palestine, et non sur la République arabe syrienne ou sur Alep. M. Mounzer demande à l'orateur de limiter ses observations au point de l'ordre du jour.

32. **Le Président** demande au représentant de l'Islande de limiter sa déclaration au sujet inscrit au point de l'ordre de jour.

33. **M. Gunnarsson** (Islande) dit que les réfugiés de Palestine qui ont fui le conflit syrien vers le Liban sont particulièrement vulnérables, en raison des restrictions imposées à la frontière, de la précarité de leur statut juridique et de l'insuffisance des services de protection sociale. Environ 93 % de ces réfugiés sont extrêmement dépendants de l'Office et de la large gamme de services d'assistance qu'il leur fournit, qu'il s'agisse d'une assistance de routine ou d'une

assistance humanitaire, ce qui est inacceptable. Point positif, lorsque plus de 6 000 familles de réfugiés de Palestine ont pu retourner à Husseiniyé, l'UNRWA a recommencé à leur fournir ses services - rouvrant le centre de santé, le centre communautaire et quatre écoles accueillant plus de 3 300 élèves, dont certains avaient manqué plus de deux ans de scolarité. Ces cas demeurent rares, mais illustrent le rôle essentiel joué par l'Office auprès de la population de réfugiés de Palestine.

34. Le contexte politique complexe au Liban crée des difficultés pour les réfugiés de Palestine dans ce pays. La reconstruction du camp de Nahr el-Bared dans le nord du Liban avance lentement : même neuf ans après sa destruction, tous les résidents n'ont pas pu y retourner.

35. Dans la bande de Gaza, en raison du blocus israélien continu, près de la totalité de la population palestinienne dépend de l'aide pour assurer ses besoins de base. Il y a une limite à ce que l'UNRWA et les autres acteurs humanitaires peuvent accomplir. L'Islande est fière d'avoir pu apporter un financement supplémentaire à l'Office au cours de l'année passée. Si la situation financière de l'Office n'est pas aussi désastreuse qu'en 2015, elle demeure cependant précaire. Il faut donc impérativement trouver une solution durable. Mener une vie de subsistance ne fait qu'accroître le sentiment de désespoir et d'insécurité du peuple palestinien.

36. L'UNRWA est essentiel pour prévenir le conflit dans la région, et sans lui, la situation pourrait sérieusement empirer. Jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée pour la population des réfugiés de Palestine dans son ensemble, l'Office demeurera nécessaire. La communauté internationale doit donc faire tout son possible pour s'acquitter de ses responsabilités envers ces réfugiés. Le Gouvernement islandais a appuyé l'UNRWA, et continuera de le faire, et encourage d'autres États Membres à en faire de même.

37. **M. Mounzer** (République arabe syrienne) dit que la situation des réfugiés de Palestine n'est pas seulement une catastrophe humanitaire, mais aussi une question politique, juridique et éthique. Depuis 1949, l'Office a été témoin de la souffrance des Palestiniens, et a lui-même été une cible des forces d'occupation israéliennes. Au cours de la récente attaque menée dans la bande de Gaza, son personnel a été assassiné et des écoles de l'UNRWA ont été détruites alors même que des réfugiés s'y abritaient. Pendant ce temps, la communauté internationale s'est montrée impuissante à appliquer la résolution 194 (III) de l'Assemblée

générale et d'autres résolutions relatives à l'occupation israélienne, ce qui n'a fait qu'encourager Israël à continuer de refuser le droit des Palestiniens à rentrer chez eux.

38. Les États hôtes qui ont accueilli les réfugiés de Palestine devraient également être considérés comme des donateurs, compte tenu des services et de l'assistance considérables qu'ils sont appelés à fournir. La République arabe syrienne traite les réfugiés vivant sur son sol comme des citoyens syriens, sans discrimination, jusqu'à ce qu'ils puissent exercer leur droit au retour. Lors d'une récente visite dans le pays, le Commissaire général a remercié le Gouvernement syrien pour les installations fournies à l'UNRWA.

39. La République arabe syrienne n'a épargné aucun effort pour protéger les réfugiés de Palestine contre les attaques des groupes terroristes armés. Les Palestiniens du camp de Yarmouk sont assiégés de l'intérieur par le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes connus pour avoir des liens à l'étranger. En plusieurs occasions, l'Office s'est plaint de ne pas avoir pu fournir son assistance à ce camp parce que son personnel s'en était vu refuser l'entrée par des groupes armés. Ce que les terroristes font subir aux réfugiés de Palestine en République arabe syrienne fait partie d'un plan plus vaste visant à les disperser toujours plus loin afin de les empêcher de retourner un jour chez eux comme le prévoient les résolutions internationales pertinentes.

40. Toutes les délégations présentes ont sans doute trouvé singulier d'entendre le représentant des forces d'occupation israéliennes exprimer son « inquiétude » pour les réfugiés de Palestine et le personnel de l'UNRWA en République arabe syrienne. Comme tout le monde le sait, la première cause de la souffrance des Palestiniens est Israël, qui non content d'en avoir fait des réfugiés, les attaque dans les zones vers lesquelles ils ont fui, tout en reprochant à l'Office de leur apporter une aide humanitaire. L'UNRWA doit continuer à fournir cette aide en application de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, qui a établi l'Office, et de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui garantit aux réfugiés de Palestine une indemnisation et un droit au retour.

41. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie) dit que son Gouvernement continue d'appuyer l'action de l'UNRWA, qui a été inestimable pour tant de réfugiés depuis son établissement en 1949. La crise financière qui le touche est profondément inquiétante à cet égard. Alors que le nombre de réfugiés ne cesse de croître, les ressources dont dispose l'Office ont diminué de manière alarmante. L'insuffisance de financement

actuelle de 74 millions menace la capacité de l'UNRWA à maintenir ses opérations jusqu'à la fin de l'année. Conformément à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, l'Indonésie encourage à ce qu'un large éventail de donateurs apportent leur concours, en diminuant les crédits affectés et en augmentant les financements pluriannuels, afin de combler le déficit de ressources existant. À cet égard, la délégation indonésienne se félicite de l'engagement croissant de la Banque mondiale et des banques multilatérales de développement, de l'amélioration de l'accès au financement à taux réduit du développement pour les communautés touchées, et de l'aide apportée aux communautés de réfugiés par le secteur privé, les pays hôtes et la société civile.

42. Il est essentiel de traiter la cause profonde du déplacement - à savoir l'occupation israélienne continue de la Palestine - afin de régler le problème des réfugiés en lui-même. Il est irréaliste d'examiner la question des réfugiés indépendamment du droit au retour après la fin du conflit. Compte tenu de la colonisation de plus en plus agressive et intensive du Territoire palestinien occupé, la question de Palestine risque de devenir un problème permanent. Dans ses rapports au Conseil de sécurité, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ont souligné que l'établissement d'un État palestinien contribuerait à apaiser les préoccupations sécuritaires d'Israël et produirait des dividendes importants pour les deux parties au conflit ainsi que pour toute la région. Les États Membres ne doivent pas perdre de vue la question des réfugiés de Palestine parmi les autres conflits existants. Ils doivent au contraire en traiter les causes pour éviter d'avoir à faire face à ses conséquences.

43. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit que sa délégation continue de reconnaître le rôle essentiel joué par l'UNRWA pour fournir une aide humanitaire aux réfugiés de Palestine à travers le Moyen-Orient. Il est toutefois regrettable que l'Office demeure sous pression et qu'aucun progrès visible n'ait été accompli concernant la solution des deux États.

44. La récente vague de tensions et de violence entre Israéliens et Palestiniens, l'expansion des colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les restrictions persistantes sur les activités économiques et humanitaires dans la bande de Gaza accentuent les difficultés auxquelles se heurte l'Office. Dans le même temps, l'aggravation du conflit en République arabe syrienne a forcé des milliers de réfugiés de Palestine qui s'y trouvaient en

sûreté à chercher refuge ailleurs dans la région et au-delà, notamment au Brésil. Compte tenu de ce scénario désastreux, les efforts de l'UNRWA méritent l'appui sans réserve des Nations Unies et de ses États Membres.

45. La crise financière sans précédent qui frappe l'UNRWA est profondément préoccupante. L'Office doit disposer d'un financement suffisant pour mener à bien ses activités de manière efficace et prévisible. À cette fin, il faudrait qu'une plus grande part de ce financement, y compris pour des projets de fond, provienne du budget ordinaire de l'ONU. Le secrétariat de la Commission consultative de l'UNRWA doit s'efforcer d'être plus efficace dans l'établissement de rapports réguliers et la diffusion de projets de décision afin de permettre à l'Office d'être plus efficace dans ses activités quotidiennes. Ces dernières années, le Gouvernement brésilien a intensifié sa coopération avec l'UNRWA en versant des contributions financières volontaires et en apportant une aide alimentaire, ainsi que dans le cadre d'initiatives bilatérales et multilatérales, notamment des projets médicaux menés par le Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud) pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim dans la bande de Gaza.

46. Les projets de résolution qui seront adoptés par l'Assemblée générale prolongeront le mandat de l'UNRWA jusqu'en juin 2020. La délégation brésilienne espère que ce type de reconduction du mandat de l'Office, qui n'a jamais eu vocation à devenir un élément permanent de l'Organisation, ne sera pas nécessaire à l'avenir. La communauté internationale doit faire en sorte que les Palestiniens aient un État indépendant, libre et viable où vivre et n'aient plus à dépendre de l'aide internationale pour assurer leurs besoins fondamentaux. Elle doit s'atteler à régler de manière pacifique le conflit israélo-palestinien et à faire en sorte que la solution des deux États devienne une réalité.

47. **M^{me} Özgür** (Turquie) dit que l'UNRWA subit une pression d'autant plus forte en raison de l'augmentation de la population de réfugiés et de la détérioration de leurs conditions de vie, accentuées par des évolutions régionales complexes. L'Office continue d'être menacé par l'insuffisance de ses ressources. En dépit des mesures prises ces dernières années pour assurer un financement durable et prévisible pour les services essentiels qu'il fournit, il reste beaucoup à faire pour accroître sa stabilité financière. En sa qualité de Présidente du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Turquie souhaite proposer un

changement d'approche du financement de l'UNRWA, notamment un engagement financier à long terme des États Membres, la mise en place de financements novateurs et l'élargissement de la base de donateurs. La communauté internationale est vivement encouragée à verser les contributions annoncées et à redoubler d'efforts afin de permettre à l'Office de répondre efficacement aux besoins des réfugiés de Palestine.

48. La Turquie a versé 1,5 million de dollars à l'Office en 2016, et fournir 59 000 tonnes de farine équivalant à 27,4 millions de dollars depuis 2011, et continuera à apporter ce type de contributions.

49. La Turquie assurera la vice-présidence de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en juillet 2017 et la présidence en 2018. À ce titre, elle continuera d'insister sur la nécessité de fournir à l'UNRWA un financement suffisant, durable et prévisible. La Turquie attend avec intérêt la visite prochaine du Commissaire général. Elle continuera de se sentir solidaire des réfugiés de Palestine et d'appuyer le travail de l'Office dans la région.

50. **M. Al Neama** (Qatar) dit que jusqu'à ce que les parties au conflit israélo-palestinien soient parvenues à un règlement final comprenant un droit au retour conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, la communauté internationale continuera d'avoir une obligation humanitaire et juridique de prêter assistance aux réfugiés de Palestine. Les services fournis par l'UNRWA assurent au moins le strict minimum en termes de soins de santé, d'éducation, d'alimentation, d'abri, de services sociaux et de protection face à l'escalade de la violence en Cisjordanie et au siège de la bande de Gaza. La charge découlant de l'instabilité régionale récente ne fait qu'accentuer les insuffisances chroniques de financement du budget ordinaire de l'Office, et la nécessité d'utiliser efficacement les ressources. M. Al Neama félicite l'UNRWA d'avoir suivi le cadre établi dans sa stratégie à moyen terme pour la période 2010-2015 tout en maintenant une grande qualité de services.

51. Le Qatar a déboursé les trois premiers versements de son annonce de contribution de 5 millions de dollars sur cinq ans faite à la réunion ministérielle de haut niveau sur la viabilité financière de l'Office en 2013. Il s'acquittera également des annonces de contribution faites à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine 2014, intitulée « Reconstruire Gaza ».

M. Al Neama félicite les Gouvernements et les institutions donatrices qui ont accru leur niveau de contribution, et exprime les remerciements de sa délégation au personnel de l'UNRWA, qui accomplit son devoir dans des circonstances extrêmement difficiles.

52. **M. Salih** (Soudan) dit que le rapport du Commissaire général a montré comment l'occupation touche pratiquement tous les aspects de la vie quotidienne des habitants des camps dans le Territoire palestinien occupé. La pauvreté et le désespoir ont été accentués par la détérioration de la situation en République arabe syrienne. Le moyen le plus efficace de réduire la dépendance vis-à-vis de l'UNRWA serait de lever immédiatement le siège et d'autoriser la libre circulation des personnes et des biens nécessaires à la reconstruction. Malheureusement, la Puissance occupante continue non seulement d'assiéger les Gazaouis, mais aussi de limiter la circulation du personnel de l'Office, en violation de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

53. L'UNRWA continuera de jouer un rôle essentiel jusqu'à ce que les parties au conflit parviennent à une solution permanente comprenant le droit au retour et la juste indemnisation conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, l'Office travaille dans des conditions difficiles et sous de sérieuses contraintes financières. L'insuffisance de financement risque d'empêcher ses 30 000 fonctionnaires de s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis des quelque 5 millions de réfugiés. M. Salih rappelle aux délégations le paragraphe 86 de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, figurant dans la toute première résolution adoptée par la session en cours de l'Assemblée générale, selon lequel les organismes des Nations Unies tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que les autres organisations compétentes, ont besoin de ressources suffisantes pour être en mesure de remplir leur mission de manière efficace et prévisible.

54. **M. Aoki** (Japon) dit que le rôle de l'UNRWA est plus essentiel que jamais compte tenu des conditions de plus en plus sévères auxquelles les réfugiés de Palestine sont confrontés en raison des conflits dans la bande de Gaza et en République arabe syrienne. Le Gouvernement japonais a annoncé deux programmes d'aide pluriannuels cette année : le premier de 6 milliards de dollars comprendra un renforcement des capacités pour 20 000 personnes au Moyen-Orient et

en Afrique du Nord, tandis que le deuxième de 2,8 milliards de dollars visera à assurer les besoins humanitaires et l'autosuffisance des réfugiés et des migrants, ainsi que des pays hôtes et des communautés d'accueil. L'importance de faire face aux besoins immédiats et à long terme des réfugiés et des déplacés a en outre été soulignée dans la Déclaration des dirigeants du Sommet du G7 tenu à Ise-Shima (Japon) en mai.

55. Contributeur de longue date à l'UNRWA, le Japon a versé ses plus larges contributions à l'Office au cours des deux dernières années. Il a été ravi d'accueillir le Commissaire général lors d'une visite afin d'échanger des vues avec des hauts fonctionnaires, le secteur privé, les médias et des organisations non gouvernementales japonaises intervenant en Palestine. La communauté internationale ne doit pas oublier le sort des réfugiés de Palestine. Le Gouvernement japonais attend avec intérêt de poursuivre sa collaboration avec l'UNRWA tandis que la communauté internationale s'attèle à trouver une solution durable à cette question.

56. **M^{me} Abdullah** (Malaisie) dit que la fourniture de services essentiels aux réfugiés de Palestine que l'Office continue d'assurer malgré les circonstances difficiles est louable. Il est toutefois ironique qu'alors que la communauté internationale et les organismes s'efforcent d'en faire toujours plus, ou n'en finissent plus de proposer des domaines prioritaires, la cause profonde du conflit - l'occupation militaire prolongée et répressive - demeure non résolue.

57. L'UNRWA est plus que jamais nécessaire, compte tenu de l'instabilité grandissante dans la région et de la violence, la marginalisation et la pauvreté croissantes qui continuent de toucher les réfugiés de Palestine. L'Office s'est montré très créatif dans ses programmes afin de donner aux réfugiés de Palestine la possibilité de reconstruire leurs vies. Notamment, la campagne « Communications with Communities » de sensibilisation et d'information à grande échelle auprès de la communauté des réfugiés a démontré comment accroître l'accès de ces réfugiés à l'information pouvait contribuer à faire entendre leurs voix.

58. La question du statut juridique des réfugiés de Palestine en Jordanie, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qui n'a pas été abordée depuis qu'elle a été soulevée pour la première fois par le Commissaire général en 2008, mérite l'attention de la communauté internationale. Si la délégation malaisienne demeure préoccupée par cette question, elle trouve cependant encourageants les succès de l'UNRWA, notamment l'éducation fournie à

plus de 500 000 enfants, les 9,1 millions de consultations de soins de santé primaires assurées, le filet de sécurité sociale apporté et les microcrédits accordés à plus de 38 000 personnes. L'Office a également réformé de manière remarquable sa programmation de base dans les domaines de l'éducation, de la gestion de la santé et de l'égalité des sexes.

59. La Malaisie croit fermement au caractère sacré de l'environnement scolaire, en particulier pour les enfants déplacés qui ont subi des traumatismes psychologiques. Les écoles doivent offrir un lieu sûr aux enfants réfugiés de Palestine, de manière à ne pas compromettre leur capacité à réaliser pleinement les bienfaits de l'éducation. M^{me} Abdullah se félicite donc que l'Office applique les recommandations formulées par la Commission d'enquête en 2015 afin de tenir pour responsables les parties en cause dans les sept incidents dans lesquels des écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza ont été frappés par des projectiles ou d'autres munitions entre le 8 juillet et le 26 août 2014. La délégation malaisienne se félicite également de l'engagement de l'État de Palestine, de la Jordanie et du Liban à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Le Projet de lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés pourrait être mis en synergie avec la protection supplémentaire déjà existante, dans un cadre juridique distinct visant à garantir l'inviolabilité des bâtiments scolaires de l'UNRWA à tout instant. Il faut encourager la coopération continue entre les États Membres et l'Office dans ce domaine.

60. Pour conclure, la délégation malaisienne se félicite des efforts déployés par l'UNRWA pour élargir sa base de donateurs, entre autres en renforçant les relations entre les États donateurs bilatéraux, en collaborant avec des partenaires privés et en entretenant des liens avec les marchés émergents.

61. **M. Yardley** (Australie) dit que la détérioration des conditions dans la région a rendu les réfugiés de plus en plus dépendants de l'UNRWA. Il félicite l'Office de continuer à intervenir dans un environnement difficile et de maintenir son engagement en faveur de la reconstruction dans la bande de Gaza. Il reconnaît également l'engagement du nouveau Commissaire général à réduire les déficits de fonctionnement. L'insuffisance budgétaire de 74 millions de dollars prévue pour 2016 menace toutefois la viabilité de l'Office. M. Yardley exhorte l'UNRWA à élargir sa base de donateurs afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de ses principaux donateurs traditionnels. La neutralité étant l'un des atouts les plus

précieux de l'Office, son récent cadre en matière de neutralité, ses procédures opérationnelles permanentes et la création de postes de fonctionnaires d'appui opérationnel sont essentiels pour renforcer la responsabilité.

62. L'Australie a versé des contributions à l'UNRWA chaque année depuis 1951, et a fourni 106 millions de dollars de contributions au budget de base et de financement d'urgence depuis 2011. Dans une évaluation des résultats de l'Office menée début 2016, le Gouvernement australien a conclu que l'UNRWA était un partenaire efficace pour fournir des services clés et résolu à engager les réformes nécessaires. En septembre, l'Australie a effectué le premier versement d'un financement supplémentaire de 80 millions de dollars pour la période 2016-2020. M. Yardley espère que l'Office continuera d'avoir un effet positif sur les vies des Palestiniens et un impact stabilisateur sur la région tout entière. Assurer un meilleur avenir aux réfugiés de Palestine doit toutefois reposer en définitive sur une solution politique débouchant sur l'État d'Israël et un État palestinien vivant côte-à-côte en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

63. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) dit que dans leurs lettres d'envoi respectives jointes au rapport du Commissaire général, le Commissaire général a constaté le sentiment profond et général de désespoir et d'insécurité qui règne dans l'ensemble de la communauté des réfugiés de Palestine, tandis que le Président de la Commission consultative de l'Office s'est dit extrêmement préoccupé par l'instabilité croissante qui règne dans la région, par la recrudescence considérable des violences en Cisjordanie et par le nombre important et constant de décès et de blessés mentionné dans ce rapport. Le déplacement forcé, la démolition d'habitations, la construction de la barrière de séparation et la fermeture de la bande de Gaza se poursuivent en toute impunité, en violation de l'interdiction des peines collectives énoncée à l'article 33 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La colonisation avance également, en violation de l'interdiction énoncée à l'article 49 de cette Convention contre la déportation ou le transfert par une Puissance occupante d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle. Israël continue en outre de détruire des habitations et d'en déplacer les propriétaires à Jérusalem, en violation de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité.

64. Que l'UNRWA parvienne à intervenir dans ces circonstances difficiles témoigne du succès des réformes administratives que l'Office a menées.

M. Al-Zayani félicite le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour sa deuxième stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2016-2018 et sa stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021. Remédier à l'insuffisance budgétaire sans réduire les services exigera toutefois un appui financier et moral continu. L'UNRWA demeurera un élément permanent jusqu'à ce que les causes politiques profondes du problème palestinien soient réglées et que les Palestiniens puissent exercer leur droit au retour comme le prévoit le paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

65. **M. Bouassila** (Algérie) dit que sa délégation apprécie les efforts déployés par l'UNRWA pour fournir au moins un niveau minimum d'éducation, de soins de santé et de logement à des millions de réfugiés. Le siège de la bande de Gaza, la répression violente en Cisjordanie, les restrictions de circulation, les déplacements forcés, la démolition d'habitations et d'autres violations flagrantes commises par les autorités d'occupation accroissent non seulement le désespoir et la frustration des réfugiés de Palestine, mais aussi la charge pesant sur l'Office.

66. La délégation algérienne appelle la communauté internationale à faire le nécessaire pour combler l'insuffisance budgétaire de l'Office et à trouver de nouvelles approches afin d'assurer son avenir financier. M. Bouassila se félicite de la deuxième stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2016-2018 de l'Office et de sa stratégie à moyen terme pour 2016-2021. À long terme, seule une résolution juste du conflit comprenant un droit au retour pourra toutefois régler le problème des réfugiés. M. Bouassila condamne la politique israélienne de colonisation, qui crée délibérément une situation irréversible afin de saper la solution des deux États envisagée par l'Initiative de paix arabe. Il invite instamment la communauté internationale à redoubler d'efforts afin d'établir un État palestinien indépendant exerçant plein contrôle sur ses ressources naturelles et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

67. *M. Drobnyak (Croatie) reprend la présidence.*

68. **M. Agasandyan** (Fédération de Russie) dit que les récents événements au Moyen-Orient ont fait de nombreux Palestiniens des réfugiés pour la deuxième voire la troisième fois. Notant que le fardeau de la prise en charge ces réfugiés incombe largement à l'UNRWA, il remercie son personnel pour les efforts déployés afin de fournir une éducation, des soins de santé et des services sociaux aux millions de personnes

prises en otage par le conflit israélo-palestinien et d'autres troubles régionaux. La Fédération de Russie a versé des contributions au budget de l'Office en 2013 et 2015, et a appelé à maintes reprises à lui fournir un financement adéquat au sein des organes administratifs et budgétaires de l'Assemblée générale. La Fédération de Russie fournit également une assistance directe à l'État de Palestine et aux réfugiés de Palestine en République arabe syrienne et a accordé plusieurs centaines de bourses à des Palestiniens afin qu'ils étudient en Russie.

69. Le personnel de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé intervient dans un environnement dangereux où le conflit peut s'embraser à tout instant. Récemment, il a également fourni des services indispensables aux réfugiés de Palestine en République arabe syrienne, en particulier dans le camp de Yarmouk, occupé par des terroristes. À l'inverse d'autres organismes internationaux, et malgré des pressions extérieures, l'Office a conservé sa neutralité au fil des ans. Il est impératif qu'il continue son action jusqu'à ce qu'un règlement juste du conflit israélo-palestinien soit trouvé. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et de membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, la Fédération de Russie continuera d'œuvrer en faveur d'une solution des deux États. M. Agasandyan appelle à exploiter davantage le potentiel de médiation du Quatuor, qui a publié en juillet un rapport contenant des recommandations en vue de sortir de l'impasse dans le processus de paix.

70. **M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) dit que son pays est fier de figurer en tête de la liste des donateurs de l'UNRWA, aux côtés des États-Unis, de l'Union européenne et du Royaume-Uni. Pour la seule année 2016, le Fonds saoudien pour le développement économique a donné près de 100 millions de dollars, dont 59 millions de dollars pour des projets de logement, d'éducation et de santé dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et en Jordanie. Il a également signé un mémorandum d'accord prévoyant 32 millions de dollars pour la reconstruction de plus de 5 000 habitations détruites en 2014 dans l'attaque israélienne contre la bande de Gaza, en donnant la priorité aux ménages dirigés par des femmes. Il a en outre fourni 10 millions de dollars pour la construction d'une installation à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, qui servira de base principale d'approvisionnement et de stockage pour l'Office. Ce dernier projet fait partie d'un programme de 62 millions de dollars signé avec l'UNRWA en mai 2015. L'Arabie saoudite a également versé près de 2 millions de dollars pour la construction d'un centre de santé dans le camp d'Aqabat Jabr dans la vallée du Jourdain, qui a ouvert en octobre.

71. Le Royaume a en outre été un appui de premier plan pour les efforts déployés par l'UNRWA au nom des réfugiés de Palestine dans d'autres parties du Moyen-Orient. Les perspectives d'éducation et d'emploi fournies par l'Office sont la première ligne de défense contre les idéologies extrémistes. L'UNRWA a été témoin de 70 ans de catastrophe, 50 ans d'occupation et 10 ans de siège de la bande de Gaza. Compte tenu de la souffrance continue, il est désespérant d'apprendre par le Commissaire général que des insuffisances budgétaires chroniques menacent la capacité de l'Office à faire face aux besoins humanitaires. M. Al-Mouallimi se félicite des mesures prises afin de réduire les frais d'administration tout en maintenant la qualité des services, et des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA. La délégation saoudienne invite à nouveau les États et institutions donateurs à accroître leurs contributions et exhorte les Nations Unies à faciliter l'accès de l'Office à des flux de financement supplémentaires.

72. L'Arabie saoudite continuera d'appuyer l'UNRWA dans ses efforts afin de soulager la souffrance du peuple palestinien jusqu'à ce que les réfugiés puissent rentrer chez eux et être indemnisés conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. La tragédie du peuple palestinien ne cessera pas tant qu'Israël continuera d'occuper le territoire arabe, de violer le droit international et de persévérer dans ses politiques de colonisation illégale. Contrairement à ce qu'a déclaré le représentant d'Israël, le droit au retour n'est pas une chimère, mais un droit inaliénable. M. Al-Mouallimi appelle à régler les causes profondes du problème par un retrait israélien jusqu'aux limites du 4 juin 1967 et l'établissement d'un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

73. **M. Carroll** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'Office intervient dans des territoires qui faisaient historiquement partie de l'ancien centre chrétien. Les chrétiens de la région, dont le nombre a considérablement diminué, figurent parmi les réfugiés et les déplacés partis chercher la paix et la sécurité à l'étranger.

74. À l'instar de l'Office, diverses entités et organisations de l'Église catholique fournissent une éducation, des soins de santé et des services sociaux aux réfugiés et aux déplacés. Ces services, notamment des programmes d'enseignement pour les enfants et les adultes et de rétablissement des personnes physiquement et psychologiquement traumatisées par le conflit incessant, sont fournis à tous quelle que soit

leur croyance. Ces actions sont possibles grâce aux généreux donateurs liés à l'Église catholique à travers le monde. L'action du Saint-Siège dans la région, à l'instar de celle de l'UNRWA, dépend des donateurs.

75. La ville sainte de Jérusalem est le patrimoine spirituel des trois religions monothéistes que sont le judaïsme, le christianisme et l'islam. Dans ce contexte, le Saint-Siège renouvelle son appui à une solution complète, juste et durable pour régler la question de cette ville. Une telle solution devra entre autres garantir la liberté de religion et de conscience de tous ses habitants, ainsi que l'accès sûr, libre et sans entrave aux lieux saints pour les croyants de toutes religions et nationalités.

76. Des crimes haineux sont perpétrés au quotidien contre les populations de réfugiés, frappant leurs installations éducatives et sanitaires et des infrastructures civiles essentielles. Le siège et les bombardements contraignent les réfugiés de Palestine en République arabe syrienne à fuir une fois encore lorsque leurs camps deviennent la cible d'actions militaires.

77. Le Liban et la Jordanie collaborent de longue date avec l'UNRW, et, avec quelques autres pays de la région, font héroïquement face à l'afflux de réfugiés arrivant d'Iraq et de République arabe syrienne. Le Liban a désespérément besoin de l'attention et de l'appui de la communauté internationale afin de stabiliser ses institutions, de protéger ses citoyens et de prendre en charge les millions de réfugiés. Il faut de même une aide internationale à la Jordanie afin de prendre soin des millions de réfugiés sur son territoire, de garantir la sécurité et la cohésion sociale de sa propre population et de repousser les tentatives des terroristes et des groupes extrémistes de jeter la Jordanie dans la violence qui frappe la région.

78. Le rétablissement de la paix et le dialogue de fond, notamment des négociations bilatérales, doivent remplacer la logique insensée contreproductive de la violence et de la guerre au Moyen-Orient. Les solutions militaires et l'appui des États-clients ou des acteurs non étatiques fourni par les nations industrialisées du monde n'ont fait qu'accroître le nombre de victimes civiles. Une aide humanitaire accessible aux réfugiés et aux déplacés doit remplacer le flot d'armes qui déferle sur la région depuis les quatre coins du globe. La communauté internationale ne doit jamais abandonner l'espoir de voir enfin la paix s'installer dans cette terre sacrée qui revêt une grande importance.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

79. **M^{me} Radwan** (Arabie saoudite), exerçant son droit de réponse, s'excuse de devoir à nouveau prendre la parole, mais se sent obligée d'exprimer le choc et la surprise de sa délégation face à la déclaration faite à propos de son pays par la représentante de l'Équateur à la vingt et unième séance. Nombre de fonctionnaires de l'UNRWA ont loué les généreuses contributions que le Royaume d'Arabie saoudite a apportées à l'Office et à toute une série de projets dans des domaines allant des infrastructures au logement et à l'éducation. L'Arabie saoudite affiche un long historique de coopération fructueuse avec l'UNRWA. M^{me} Radwan invite instamment le représentant de l'Équateur à réexaminer les faits, et ne peut que supposer que cette déclaration à propos de l'Arabie saoudite est le fruit d'une erreur.

80. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que sa délégation déplore le déni continu des droits des réfugiés de Palestine par Israël, notamment le droit au retour, qui s'applique à tous les réfugiés en vertu du droit international et de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants récemment adoptée par les dirigeants de la planète. Ce droit n'est ni anachronique, ni réservé à certains groupes et non à d'autres sur des bases allant de politiques déformées et irrationnelles à des politiques discriminatoires et illégales. M^{me} Abdelhady-Nasser se demande comment un État qui s'accroche à un passé d'il y a plus de 3 000 ans pour justifier toutes ces actions, aussi illégales ou cruelles soient elles, peut nier le passé d'il y a moins de 70 ans du peuple palestinien et justifier de briser le lien de ce peuple avec sa patrie ancestrale et de négocier son droit au retour afin de vivre en paix avec ses voisins, comme la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale invite à le faire, et comme un consensus écrasant et le droit international l'ont réaffirmé.

81. Les décisions, les politiques et les pratiques visant la pureté démographique n'ont aucun fondement en droit international et n'ont pas leur place dans un monde civilisé. Ces politiques contraires au droit, à la morale et à l'éthique ne mèneront jamais à la paix ou à la coexistence. Aucun effort de relations publiques éclairées ne saurait faire d'une injustice autre chose qu'une injustice. Seule la justice peut la réparer - et non des mots creux, et certainement pas de nouvelles violations. Israël doit admettre le fait que l'expulsion, le déracinement et le massacre de civils palestiniens en 1948 - reconnus par des historiens israéliens et autres comme un acte délibéré de nettoyage ethnique - a été une grave injustice.

82. Ignorer et dénigrer des symboles tels que la clé d'une habitation gardée précieusement par des réfugiés de Palestine, mettre sur le même pied les réfugiés de Palestine et l'enseignement de l'intolérance et de la haine, et accuser l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de parti pris à cet égard sont les signes du récit illogique de rejet qu'Israël continue de promouvoir sur cette question. L'affirmation que le peuple palestinien et ses dirigeants ne veulent pas la paix est en outre totalement fallacieuse. M^{me} Abdelhady-Nasser se demande combien il leur faudra encore transiger et combien il leur faudra encore patiemment endurer de souffrance en silence avant que le Gouvernement israélien reconnaisse l'engagement palestinien à parvenir à une solution juste et pacifique, et en particulier la reconnaissance palestinienne, depuis plus de deux décennies, de l'État d'Israël et de son droit à exister, qui n'a jamais suscité de réciprocité de la part d'Israël. La persistance d'Israël à propager ces fausses affirmations témoigne d'un esprit mal intentionné et d'un refus des faits, ainsi que de la réticence de ce Gouvernement à instaurer la paix fondée sur les droits et la justice envers laquelle l'État de Palestine s'est ouvertement engagé conformément au droit international et à l'Initiative de paix arabe, qui appelle à une solution juste arrêtée d'un commun accord au problème des réfugiés palestiniens, fondée sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il est grand temps qu'Israël en fasse de même et ouvre la porte à une paix juste et durable et à un meilleur avenir pour les enfants palestiniens et israéliens, que l'UNRWA et la communauté internationale s'attèlent collectivement à concrétiser. Pour conclure, l'État de Palestine tient à exprimer sa plus profonde gratitude pour chaque contribution, petite ou grande, et pour chaque manifestation de solidarité avec le peuple palestinien.

83. M^{me} **Horsandi** (Israël) n'en revient pas que le représentant syrien ait l'audace d'imputer à Israël la situation des réfugiés de Palestine en République arabe syrienne. Selon le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient lui-même, des fonctionnaires de l'Office sont portés disparus, détenus, enlevés ou sont présumés détenus en République arabe syrienne, et les autorités syriennes refusent d'autoriser l'Office à accéder à ces personnes. M^{me} Horsandi rappelle que le Gouvernement syrien a participé à l'exécution systématique de sa propre population et laisse mourir de faim la communauté palestinienne se trouvant dans le camp de réfugiés de Yarmouk.

84. S'agissant de la Commission d'enquête, mentionnée par plusieurs représentants, M^{me} Horsandi souligne que le Secrétaire général s'est dit consterné que le Hamas se serve des écoles de l'ONU comme caches d'armes, et mène des activités hostiles contre des civils israéliens depuis des bâtiments de l'ONU ou dans leur voisinage immédiat, mettant ainsi en danger la vie de civils en les utilisant comme boucliers humain. Elle renouvelle l'appel de son Gouvernement à reprendre les négociations, ce que les dirigeants palestiniens ont regrettamment refusé à diverses reprises. Des négociations directes sont le seul moyen de parvenir à une solution des deux États pour deux peuples vivant côte-à-côte en paix et en sécurité.

85. M^{me} **Pereira** (Équateur), répondant aux observations formulées par la représentante de l'Arabie saoudite, tient à s'excuser de cette erreur et à éclaircir ce malentendu. Sa délégation aurait dû faire référence au paragraphe 47 du rapport du Commissaire général concernant le fait que l'Office verse des redevances portuaires et autres taxes, contrevenant ainsi à l'Accord de 1948 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement syrien. Au lieu de cela, l'Équateur avait formulé ses observations dans le contexte de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et d'autres accords qui garantissent aux organismes des Nations Unies une protection et des immunités dans l'accomplissement de leur tâche. L'Équateur souscrit à l'aide apportée à l'UNRWA par l'Arabie saoudite.

86. M. **Mounzer** (République arabe syrienne), usant de son droit de réponse, ne s'étonne guère de l'hypocrisie des déclarations faites par la représentante d'Israël. Il tient à lui rappeler, puisqu'elle se lamente du sort des pauvres Palestiniens et du personnel de l'UNRWA, que la partie responsable de leur souffrance et de ce bain de sang est la Puissance occupante. Pendant son attaque menée en 2014 contre la bande de Gaza, Israël a tué 11 fonctionnaires de l'Office, 530 enfants palestiniens, 302 femmes, 23 personnels médicaux et 15 journalistes. Quelque 10 870 personnes ont été blessées, parmi lesquelles 2 100 femmes et 3 300 enfants, dont 1 000 resteront handicapés à vie. Les efforts de « reconstruction » d'Israël dans la bande de Gaza ont consisté en 8 210 attaques à la roquette, 15 736 bombardements d'artillerie navale et 36 718 tirs d'artillerie. Tels étaient les cadeaux d'Israël aux enfants de la bande de Gaza.

87. M^{me} **Radwan** (Arabie saoudite) dit que sa délégation apprécie les éclaircissements apportés par la représentante de l'Équateur ainsi que la patience et la diligence de la délégation équatorienne.

88. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) apprécie les expressions de condoléances, mais dit qu'il serait préférable de ne pas les formuler dans le cadre de déclarations polarisées. Un suivi concernant la perte des membres du personnel de l'Office a été entrepris avec les Gouvernements israélien et syrien, comme il est de notoriété publique.

89. M. Krähenbühl remercie les gouvernements hôtes et donateurs qui appuient l'Office depuis des décennies. Leur aide et leurs contributions ont rendu possible ce formidable travail de développement humain. Les engagements et les annonces de contribution formulés pendant la séance en cours sont également très encourageants. M. Krähenbühl souhaiterait toutefois que les Palestiniens ne pas soient seulement reconnus dans les efforts collectifs pour leur immense souffrance, mais aussi pour leurs compétences, leurs aptitudes et leur motivation.

90. Il appelle à engager une action internationale afin de faire face à la dégradation ou à la destruction de 44 % des écoles de l'UNRWA lors des incursions militaires menées sur les cinq dernières années seulement. Si une grande attention est prêtée à la nécessité de protéger les missions médicales, les ambulances et les personnels et installations médicaux, les écoles exigent cependant une égale attention de toute urgence.

91. Des problèmes d'accès persistent, en particulier s'agissant du travail de l'Office en République arabe syrienne. Il s'agit toutefois d'une question qui doit être examinée directement avec le Gouvernement syrien. L'Office engagera également un dialogue avec le Gouvernement israélien sur le même sujet.

92. La reconnaissance des États Membres est particulièrement encourageante, compte tenu que lorsque le Commissaire général avait présenté son premier rapport à la Quatrième Commission il y a deux ans, ils avaient souligné la nécessité pour l'Office de se réformer afin d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses. Les États Membres semblent désormais réaliser que l'UNRWA a pris des mesures sérieuses pour répondre à ces préoccupations. Et pourtant, il se trouve aujourd'hui confronté à un paradoxe, que beaucoup ont souligné, caractérisé par des problèmes financiers récurrents. M. Krähenbühl tient à remercier les Émirats arabes unis pour leur contribution financière supplémentaire et attend avec intérêt d'autres aides de ce type afin de pouvoir clôturer l'année. Il attend également avec intérêt des efforts en

vue d'accroître la stabilité financière, notamment par le biais des contributions volontaires et des quotes-parts.

93. L'UNRWA prend la question de l'efficacité très au sérieux. Il convient toutefois de rappeler que c'est le seul organisme au sein du système des Nations Unies où le personnel recruté sur le plan national n'est pas rémunéré par rapport à une fonction publique de référence internationale. Cela soulève des questions d'équité qui préoccupent profondément le personnel de l'Office. S'il existe plusieurs points à débattre concernant la manière dont l'UNRWA gère sa situation financière, M. Krähenbühl comprend toutefois la situation qui se pose à ses collègues palestiniens, à qui il est demandé de faire davantage d'efforts en termes de gestion financière.

94. Il tient à réagir à un certain nombre d'observations formulées la veille par la représentante d'Israël. Il convient tout d'abord de souligner que le terme « réfugiés » est ancré dans le droit international et ne peut être mentionné entre guillemets. Il n'existe pas de revendication du retour dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, mais un droit au retour. L'Office n'a toutefois pas mandat pour défendre ce droit.

95. Transférer la question des réfugiés de Palestine au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés exigerait des modifications fondamentales au sein de la Quatrième Commission ainsi qu'une révision du mandat de l'UNRWA. Surtout, contrairement à l'Office, le HCR est doté d'un mandat de réinstallation, question sensible dans le contexte des réfugiés de Palestine.

96. M. Krähenbühl tient également à noter que le porte-parole du Commissaire général n'a pas à faire l'objet d'un examen en tant que tel. M. Krähenbühl endosse lui-même l'entière responsabilité de toutes les déclarations faites par son porte-parole, ainsi qu'il le ferait de la conduite de tout autre membre du personnel.

97. La représentante d'Israël a en outre commenté l'incapacité du programme scolaire de l'Office à prendre en compte l'autre. Objectivement, c'est une difficulté dans la plupart des zones de conflit. Dans la publication intitulée « Victims of Our Own Narratives? Portrayal of the 'Other' in Israeli and Palestinian Schoolbooks », il est souligné qu'il existe, des deux côtés du conflit, une difficulté à décrire ou à reconnaître les droits de cet « autre ». Environ 90 % des étudiants palestiniens grandissant dans la bande de Gaza n'en sont jamais sortis. À l'inverse de leurs parents et de leurs grands-parents, ils n'ont jamais vu d'Israélien, de sorte que la seule notion qu'ils en ont

est forgée par les interventions militaires ou les conséquences du blocus. D'après les échanges avec des fonctionnaires israéliens, il semble exister une tendance similaire chez les jeunes israéliens. Très peu ont des liens directs avec de jeunes palestiniens ou en ont déjà rencontrés. Comment une telle situation pourrait-elle servir de base à l'instauration d'une meilleure interaction à l'avenir ou à la construction de la tolérance ? Il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de traiter cet état de fait. Prenant cette question très au sérieux, l'UNRWA a inscrit les droits de l'homme dans les programmes d'enseignement de ses écoles. Il convient toutefois de noter que l'environnement de la bande de Gaza est peu propice à accroître la tolérance. M. Krähenbühl est prêt à engager un dialogue avec Israël sur cette question.

La séance est levée à 13 h 5.

98. À plusieurs reprises, il a demandé à des officiers supérieurs de l'armée israélienne s'il existait des preuves que le Hamas ou toute autre faction palestinienne avait tiré des roquettes en direction d'Israël lors du conflit de 2014, et la réponse a toujours été négative. Dans certains cas, des roquettes ont été lancées depuis le voisinage immédiat d'installations de l'UNRWA. Cela n'est toutefois guère surprenant compte tenu de la densité démographique et urbaine de la bande de Gaza. Il convient de noter que lorsque les forces de sécurité israéliennes se sont déployées dans la bande de Gaza, certaines de leurs unités militaires ont également tiré depuis le voisinage d'installations de l'Office et d'installations civiles. C'est de notoriété publique.

99. S'agissant de la sensibilisation, la représentante d'Israël a laissé entendre que l'UNRWA y consacre une part importante de ses ressources. Il convient de débattre de cette question, qui n'a pas été étayée, de manière bilatérale.

100. Pour conclure, il faut trouver une solution juste et durable au sort des réfugiés de Palestine. Toute l'aide humanitaire ou tous les efforts de développement ne compenseront jamais le déni de la dignité ou des droits de quelque communauté que ce soit dans le monde. Il est très important d'aller au-delà de simples déclarations d'adhésion renouvelée à la solution des deux États : une action internationale est nécessaire pour parvenir à une solution politique. Les réfugiés de Palestine ne devraient pas avoir à dépendre de l'UNRWA pendant encore 66 ans pour assurer leurs besoins immédiats. L'Office n'a pas de mandat politique, mais il est confronté quotidiennement aux coûts humains de cette question politique qui demeure non résolue au cœur du Moyen-Orient. Dans l'intervalle, il continuera de s'acquitter de son mandat avec l'appui et les encouragements des États Membres.